



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Remunerations

Question écrite n° 9332

Texte de la question

M Bernard Lefranc appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la reponse a sa question no 58004, parue au Journal officiel, Assemblée nationale, Debats parlementaires, questions, du 18 fevrier 1985, no 26098, parue au Journal officiel, Assemblée nationale, Debats parlementaires, questions, du 20 juillet 1987, dans lesquelles il etait indique que son departement devait proceder a une reactualisation des etudes sur les remboursements des titres d'abonnement de transport aux fonctionnaires de l'Etat ou des collectivites locales. En effet, la reglementation ne permettait pas ce remboursement plus economique que celui des billets normaux. Il lui demande si une procedure simplifiee et plus coherente a ete mise en place.

Texte de la réponse

Reponse. - L'etude entreprise sur la possibilite d'une prise en charge par l'Etat des titres d'abonnement de transport des fonctionnaires se deplacant pour les besoins du service a conduit a la redaction d'une circulaire du ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget no B-2 E-112 en date du 29 septembre 1988 qui, sous certaines conditions, autorise le recours a la formule de l'abonnement.

Données clés

Auteur : [M. Lefranc Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9332

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 568